

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

1. ACCEPTATION DE COMMANDE:

- 1.1. Notre commande est considérée comme acceptée par le fournisseur pour l'ensemble des conditions particulières qui y figurent et les présentes Conditions Générales d'Achat, si ces conditions n'ont pas fait l'objet de réserves écrites par le fournisseur endéans les 14 jours après réception de la commande. Les Conditions Générales d'Achat seront envoyées au fournisseur une fois par an.

2. LIVRAISON ET RÉCEPTION:

- 2.1. Les marchandises doivent être livrées à l'adresse mentionnée sur le bon de commande, aux risques du fournisseur et exempt de frais de transport et d'emballage. Les marchandises livrées à une adresse erronée, seront renvoyées ou transportées à la bonne adresse aux frais du fournisseur. Ces frais seront payés par compensation avec le montant de la facture ayant trait aux marchandises livrées à l'adresse erronée.
- 2.2. Les livraisons doivent se faire pendant les jours ouvrables entre 08h00 et 12h 00 ou entre 13h00 et 15h30.
- 2.3. Les marchandises livrées doivent être accompagnées d'un bon de livraison avec mention des références du bon de commande. La signature du bon de livraison vaut preuve de réception du nombre de colis mais pas en tant qu'acceptation de quantités et/ou qualité.
- 2.4. Pour toutes les livraisons nous nous réservons le droit de contrôler, après arrivée à l'adresse de livraison, après assemblage, mise en service ou accomplissement de toute autre activité conformément au contrat, si elles sont conformes aux spécifications convenues. Si des marchandises/services n'y répondent pas, nous en informerons le fournisseur par écrit. Nous sommes à tout moment autorisés soit à retourner les marchandises refusées aux frais et aux risques du fournisseur, soit à garder ces marchandises en attente des instructions du fournisseur en ce qui concerne leur évacuation. Les risques liés aux marchandises seront transférés au fournisseur à partir de la date de la notification écrite.
- 2.5. Pour les marchandises dont le poids est déterminatif, seuls les pesages faits avec nos appareils sont valables.

3. DÉLAI DE LIVRAISON:

- 3.1. Le délai de livraison ou d'exécution mentionné sur notre commande est impératif.
- 3.2. Si des pénalités ont été prévues dans la commande, celles-ci seront dues de plein droit, sans mise en demeure préalable, seulement à cause de l'expiration du délai de livraison. Ces pénalités seront payées par compensation avec le montant de la facture ayant trait aux marchandises livrées en retard.

4. SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT:

- 4.1. Toute installation, machine, outil mécanisé, équipement individuel ou collectif de sécurité livré doit répondre à la législation applicable au niveau local, régional, national et international, ainsi qu'à toute autre condition concernant la sécurité et l'hygiène indispensable pour la protection des travailleurs et l'adaptation du travail à l'homme. Si applicable, les certificats CE requis doivent accompagner la livraison.
- 4.2. En cas d'enlèvement de substances dangereuses et/ou de déchets dangereux, les certificats de destruction doivent accompagner la facture. Les factures ne sont payables qu'après réception des certificats de destruction valables.
- 4.3. Pour chaque commande, qui, d'une manière quelconque, entraîne des travaux sur nos terrains, le fournisseur doit remplir, signer et nous renvoyer les documents «Réglementation de sécurité».

5. GARANTIE:

- 5.1. Le fournisseur garantit sa fourniture contre tout vice de conception, de matière, de fabrication ou de montage pendant au minimum un an après la mise en service.
- 5.2. La garantie comporte la réparation ou le remplacement de toute pièce jugée défectueuse et les frais de main-d'oeuvre et de transport correspondants, ainsi que les frais de séjour éventuels. En cas de dommage consécutif, déterminé et estimé par un expert indépendant, le fournisseur s'engage au dédommagement.
- 5.3. Pour les pièces réparées ou remplacées les mêmes conditions de garantie s'appliquent pendant une nouvelle période de minimum un an à partir de la date de réparation ou de remplacement.

6. FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT:

- 6.1. Les factures doivent être rédigées en 1 exemplaire et envoyées à notre siège social, comme indiqué sur le bon de commande. La référence de notre bon de commande doit être mentionnée clairement sur la facture.
- 6.2. Pour les factures qui arrivent à une adresse erronée ou qui ne font pas mention de la référence de notre bon de commande, le délai de paiement peut être prolongé sans formalités de 30 jours.
- 6.3. Sauf autrement mentionné sur le bon de commande, les conditions générales de paiement sont: paiement à 60 jours fin de mois après la date de la facture ou paiement au comptant dans les 8 jours après réception de la facture à condition qu'il y ait 2 % de remise.

6.4. Les fournisseurs étrangers ayant leur siège dans l'UE, doivent mentionner sur la facture le pays d'origine et le numéro statistique des marchandises livrées ou des services rendus, ainsi que le poids des marchandises livrées.

7. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT:

- 7.1. Cette commande et le contrat qui en découle sont soumis au droit du pays où le siège social de notre société est situé, à l'exception de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 7.2. Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire où notre société a son siège social.